

A ce propos la province désirerait ne pas prendre de décision immédiate quant aux voies et moyens par lesquels les paiements fédéraux seront versés aux institutions du Manitoba. Nous examinons diverses formules pouvant remplacer la méthode actuelle et nous vous soumettrons peut-être en temps opportun certaines propositions à ce sujet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Duff Roblin

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
Alberta

Edmonton, le 24 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario)—.

Monsieur le premier ministre,

Votre lettre du 17 janvier nous a fait grand plaisir, en nous apprenant qu'il avait été décidé d'accroître l'assistance financière du gouvernement fédéral aux universités et, en particulier, que la somme de \$5 par étudiant serait distribuée dans notre province. Nous en faisons part aux autorités universitaires.

Nous prenons également note du fait qu'une nouvelle formule sera sans doute élaborée avant l'année 1967-1968 et que l'occasion nous serait alors offerte de participer aux discussions pertinentes. Nous serons heureux de prendre part à de telles discussions.

Nous constatons avec intérêt que vos décisions s'accordent avec une résolution adoptée par les ministres de l'Éducation de toutes les provinces, lors de leur réunion d'Ottawa, le 14 janvier dernier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Ernest C. Manning

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
COLOMBIE-BRITANNIQUE
Victoria

Le 27 janvier 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

J'ai été très heureux de recevoir votre lettre du 17 janvier au sujet de l'augmenta-

tion des subventions fédérales destinées à l'enseignement supérieur.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique ne se propose pas d'avoir droit de regard sur les subventions fédérales aux universités; néanmoins, je me préoccupe de leur répartition entre les diverses universités. Notre province compte trois universités publiques et une université privée et notre gouvernement approuve la politique actuelle, suivant laquelle les quatre universités en question bénéficient des subventions fédérales en matière d'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les trois universités publiques, il serait à propos, je pense, d'imbriquer en quelque sorte les subventions fédérales et les subventions provinciales, de façon que nos trois universités publiques se sentent sur un pied d'égalité.

Comme ministre des Finances de la Colombie-Britannique, je ne m'occupe pas de déterminer les subventions d'exploitation de chacune des universités publiques, mais j'établis le total des fonds sous forme de crédit global; c'est un comité permanent des finances, institué par les trois universités précitées, qui se charge ensuite de la répartition des fonds, après une étude minutieuse du budget de chacune des institutions. J'ose espérer, monsieur le premier ministre, que la tranche de subventions fédérales destinée à nos universités publiques sera répartie par le comité universitaire en question.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

W. Bennet.

BUREAU DU PREMIER MINISTRE
Halifax

Le 1^{er} février 1966

Le très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Édifice du Parlement,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 17 janvier au sujet de l'aide aux universités.

Vos propositions pour l'année se terminant le 31 mars 1967 seront très utiles aux universités et aux collèges de la Nouvelle-Écosse.

Les dispositions s'appliquant aux étudiants non originaires de la province sont particulièrement bien vues, puisque ces étudiants